

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 décembre 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 15</i> <i>Nbre Conseillers votants = 17</i></p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u></p> <p>Classes de neige 2016/2017 - Contrat d'hébergement et d'organisation du séjour avec l'Association Éducative et Culturelle</p> <p style="text-align: center;"><i>délibération n° 3</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme FERRY, Conseillers municipaux.</p> <p>Étaient excusés : Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN</p> <p>Était absent : M. KLEJMANN</p> <p>Ont donné pouvoir : Mme MANGIN à M. PETRONIO, M. GUILMIN à Mme FERRY</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	---

Madame le Rapporteur rappelle que la Ville propose de reconduire, comme chaque année, le séjour de classe de découverte à la neige destiné aux élèves de CM2 de l'école primaire « Maurice et Katia KRAFFT ». L'organisation du séjour est à nouveau confiée à l'association éducative et culturelle (A.E.C.) qui se déroulera cette année du lundi 13 au vendredi 24 mars 2017 (12 jours) au village-vacances FORGEASSOUD de Saint-Jean de Sixt (Haute-Savoie).

Le séjour concerne les **25 élèves** de la classe de CM2, l'enseignant de la classe M. MAHE, l'Assistante de Vie Scolaire (AVS) et 1 stagiaire de la classe de CM2 soit 28 personnes.

Les frais d'hébergement et des activités proposés par l'association A.E.C. s'élèvent à **21 072 €**, répartis de la manière suivante :

- 20150 € ttc pour le séjour des 25 élèves avec gratuité pour l'enseignant et le chauffeur du bus (soit 806 € par élève contre 795 € l'an passé)
- 498 € pour l'Assistante de Vie scolaire (AVS) (contre 349 l'an passé)
- 374 € pour le stagiaire (contre 213 l'an passé)
- 50 € ttc pour les frais de dossier (tarif inchangé par rapport à l'an dernier)

Le tableau ci-dessous présente le coût du séjour en classes de neige 2015/2016 et le budget prévisionnel pour 2016/2017.

BILAN 2015/2016		BUDGET PREVISIONNEL 2016/2017	
Village de vacances de l'A.E.C.		Village de vacances de l'A.E.C.	
Prix/enfant = 795,00 €	3 moniteurs	Prix/enfant = 806,00 €	3 moniteurs
DEPENSES REALISEES		DEPENSES PREVISIONNELLES	
1 classe de CM2		1 classe de CM2	
24 enfants à 795,00 €	19 080,00 €	25 enfants à 806,00 €	20 150,00 €
frais de dossier	50,00 €	frais de dossier	50,00 €
1 accompagnant + 1 AVS	562,00 €	1 accompagnant + 1 AVS	872,00 €
TOTAL AEC	19 692,00 €	TOTAL AEC	21 072,00 €

La commission de la Jeunesse du 08 décembre et celle des Finances et Moyens généraux du 12 décembre 2016 ayant donné chacune, à l'unanimité, un avis favorable,

**Suite n° 1 à la délibération n° 3 de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016
relative aux classes de neige 2016/2017 – Contrat d'hébergement et d'organisation du séjour
avec l'Association Educative et Culturelle**

/...

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire le séjour de classe de découverte à la neige des élèves de CM2 de l'école primaire « Maurice et Katia KRAFFT » pour la période du lundi 13 au vendredi 24 mars 2017
- décide de retenir l'Association Éducative et Culturelle pour l'hébergement et l'organisation du séjour en classes de neige sur la base du présent rapport,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Association Éducative et Culturelle de THÔNES (74230) dans les conditions susvisées.

Le Maire,


Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 13 décembre 2016*

Le Maire,

Daniel MAGRON

